

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

technologie Question écrite n° 85452

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conclusions du rapport du CESE du 24 février 2015 relatif au développement de la pédagogie numérique dans l'enseignement supérieur. En janvier 2015, l'État a ouvert une concertation nationale sur le numérique pour l'éducation. Afin d'établir une réelle stratégie nationale en matière de numérique, il conviendrait d'en déterminer le cadre de financement. En effet, le développement du numérique passe par le développement des équipements, et la vétusté de certains équipements, le manque de locaux, les difficultés budgétaires des établissements, sont autant de freins à la digitalisation de l'enseignement. Au vu de la conjoncture économique actuelle, le rapport du CESE met en lumière la nécessité d'apporter de nouvelles solutions de financement que le numérique pourrait justement permettre. Il lui demande alors quelles solutions de financement sont envisagées par l'État afin de permettre aux établissements de s'adapter.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre

Circonscription: Français établis hors de France (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 85452 Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 juillet 2015, page 5548 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)